

LE DÉFENSEUR DES DROITS

a pour mission de protéger et promouvoir vos droits et libertés et garantir l'égalité, en matière de :

- relations avec les services publics
- droits de l'enfant
- lutte contre les discriminations
- déontologie de la sécurité

L'école refuse d'inscrire mon enfant à la cantine

La CAF n'a toujours pas traité ma demande d'APL

La police a refusé d'enregistrer ma plainte à la suite d'une agression à caractère homophobe

Cela fait quatre fois que l'on me refuse l'entrée dans cette boîte de nuit !

Mon dentiste ne veut pas me soigner depuis que je lui ai dit que j'étais séropositif

Ma chambre universitaire est trop petite pour accueillir mon ami et mon enfant



JE SAISIS LE DÉFENSEUR DES DROITS

Qu'est-ce qu'une discrimination ?

Pour qu'il y ait discrimination au sens de la loi, trois conditions doivent être réunies :

- un traitement moins favorable par rapport à une personne dans une situation comparable
- un critère prohibé par la loi
- un domaine déterminé par la loi : le logement, l'emploi, la santé...

AGISSONS ENSEMBLE

S'informer :

- Sur le site internet : www.defenseurdesdroits.fr
 - Par téléphone au **09 69 39 00 00**
(coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe)

Saisir :

- Par le formulaire en ligne sur : www.defenseurdesdroits.fr (rubrique « saisir »)
- Par les délégués du Défenseur des droits dans les départements : www.defenseurdesdroits.fr (rubrique « contacter votre délégué »)
 - Par courrier postal :
Le Défenseur des droits
7, rue Saint-Florentin
75409 Paris Cedex 08

POUR EN SAVOIR PLUS :

Retrouvez le Défenseur des droits en scannant le code :



JEUNES

FAITES RESPECTER VOS DROITS

DITES NON AUX DISCRIMINATIONS

Saisissez
le Défenseur
des droits

juin 2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
Le droit en action



defenseurdesdroits.fr

LOGEMENT

⚠ Attention: marchands de listes, logements insalubres, justificatifs illégaux... Refusez de tels abus et faites valoir vos droits!

Il vous faut un garant ou une caution? Il existe

- pour financer le dépôt de garantie: l'avance Loca-Pass ou le Fonds de solidarité logement
- pour garantir au propriétaire le paiement du loyer: la GRL ■

Vous bénéficiez d'aides pour payer le loyer: les aides au logement (APL ou AL) ■

Logement privé trop cher, attente longue pour un logement social? Avez-vous pensé aux résidences sociales ou universitaires, foyers de jeunes travailleurs? ■

Qui contacter? La mairie, les CROUS, les CAF, votre employeur ou l'Action logement, les associations spécialisées (ADIL, CLLAJ). ■

Si on vous refuse une location en raison des préjugés qui sont associés à votre âge (bruyants, instables...), de votre origine, votre orientation sexuelle, votre handicap ou d'un autre critère de discrimination, saisissez le Défenseur des droits.

BIENS ET SERVICES

⚠ L'accès aux loisirs et à la culture ne peut vous être refusé sur un motif discriminatoire: la loi en prohibe 20.

Vous pouvez bénéficier d'aides pour financer le permis de conduire ou les loisirs, obtenir un crédit et/ou une assurance, accéder à la culture. ■

- Tournez-vous vers les collectivités territoriales (mairie, conseil général, conseil régional) qui peuvent vous aider à accomplir vos projets personnels. ■
- Votre banque vous informe également sur le crédit à taux zéro, la déduction des intérêts d'un prêt étudiant de vos impôts. ■

PREMIERS PAS DANS LE MONDE DU TRAVAIL

⚠ Garçons et filles: ne laissez pas votre avenir professionnel se décider sur la base de stéréotypes liés à votre sexe.

Valorisez votre parcours professionnel par:

- le service civique
- les stages
- l'alternance
- le bénévolat ■

Facilitez votre accès à l'emploi avec:

- les emplois d'avenir
- le contrat de génération ■

À savoir: la Fonction publique recrute avec ou sans concours. Renseignez-vous sur **le Pacte** si vous n'avez pas de diplôme. ■

⚠ Attention aux abus en matière de stage, rémunérations, période d'essai, temps de travail... Le droit vous protège.

Qui peut vous aider?

Pôle emploi, les missions locales, l'Agence du service civique, les CIDJ, les CIO, l'AFIJ

Voir aussi: <http://vosdroits.service-public.fr> ■

PROTECTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Si vous avez déjà travaillé, quel que soit le contrat, vérifiez auprès de Pôle emploi si vous avez suffisamment cotisé pour bénéficier d'une **assurance chômage**. ■

Moins de 25 ans? Faites valoir vos expériences professionnelles auprès de votre CAF. Vous êtes peut être éligible au **RSA-jeunes**. C'est également le cas si vous avez la charge d'au moins un enfant. ■

Si non, renseignez-vous auprès de votre conseil général sur le Fonds d'aide aux jeunes.

Vous êtes en situation de handicap? Renseignez-vous sur les allocations (exemple: Allocation Adulte Handicapé), auprès de la MDPH. ■

SANTÉ

Mobilisez-vous pour votre santé ! Pour vous informer adressez-vous:

- à votre caisse de sécurité sociale
- au planning familial

Si vous changez de statut: vérifiez que vous restez affilié à un centre de sécurité sociale.

Ne renoncez pas à vous soigner: des solutions existent. Ainsi, si vous n'êtes ni salarié, ni étudiant, demandez une couverture maladie gratuite ou aidée:

- Sécurité sociale: vous pouvez bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) ou de l'aide médicale d'État (AME).

⚠ Un médecin ne peut pas refuser de vous soigner au motif que vous êtes bénéficiaire de la CMU

- Mutuelle: demandez la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), ou l'aide pour l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) ■

Où vous soigner?

Adressez-vous aux Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), aux hôpitaux, aux centres de santé, au centre médico-social de votre commune, aux centres médico-psychologiques... ■

Des adresses,
des liens utiles,
des précisions sur
les dispositifs existants?
SCANNEZ LE CODE FLASH
au verso